ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47255

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche concernant les decisions du ministre pour la rentree 1997 du lycee Edouard-Branly, a Amiens (Somme), qui aboutirait a une baisse des dotations horaires de 6 %, a la suppression de six postes et a une augmentation des heures supplementaires equivalente a huit postes et demi. Les enseignants, leurs syndicats, les parents d'eleves et leurs associations refusent a juste raison ces orientations. Il lui demande d'annuler ces dispositions. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer les moyens de la reussite scolaire de l'ensemble des eleves.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgetaire rigoureux, le budget 1997 preserve les moyens necessaires a la realisation des objectifs prioritaires de l'education nationale et, grace a une meilleure repartition, respecte les engagements qui ont ete pris. Pour le second degre, le budget se traduit par une reconduction des moyens devolus a l'enseignement malgre la tendance globale a la diminution des effectifs, amorcee depuis la rentree 1996. Cette tendance globale traduit des situations demographiques en realite tres contrastees sur l'ensemble du territoire national, les moyens d'enseignement necessaires a l'accueil d'importants effectifs supplementaires encore prevus a la rentree 1997 dans certaines academies etant finances par redeploiement, des retraits de moyens etant operes dans d'autres. C'est ainsi que l'academie d'Amiens, qui doit enregistrer une diminution de ses effectifs d'eleves du second degre a la prochaine rentree, et dont la situation s'est averee relativement plus favorable que la moyenne nationale au vu du bilan interacademique etabli a la rentree 1996, s'est vu retirer 10 emplois et 60 heures supplementaires-annee. S'agissant plus specialement du lycee Edouard-Branly d'Amiens, la demarche suivie par les services rectoraux d'Amiens pour arreter la dotation horaire globale de cet etablissement ne peut etre que confirmee par l'administration centrale. Compte tenu de l'evolution demographique que connait le lycee Edouard-Branly, un ajustement de ses moyens etait inevitable ; il n'en demeure pas moins qu'il continue a se situer a un rang relativement privilegie par rapport aux autres etablissements tant du departement que de l'academie.

Données clés

Auteur : M. Gremetz Maxime
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47255
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE47255

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 186
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1203